

Le contexte

e projet a été présenté au CCE du 12 avril 2018. Lors de cette séance, les élus ont demandé et obtenu la tenue de commissions ad hoc afin de recueillir les réactions et suggestions des salariés et de leurs représentants.

Les salariés de OSC ont entendu les arguments de la direction sur la nécessité d'évolution pour faciliter les contacts entre ces unités de traitement et le réseau commercial, la clientèle ou les tiers.

Partageant la finalité du projet, ils ont analysé les conséquences de l'harmonisation des horaires proposés sur les conditions de travail, la qualité de service, l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle.

Le constat

Toutes les commissions, sur tout le territoire national, sont parvenues aux mêmes conclusions :

- une arrivée retardée à 8h30 au plus tôt, ne permet plus d'effectuer toutes les tâches arrivées la veille après-midi
- une arrivée très matinale (7h15, 7h30, 7h45) permet de traiter un très grand nombre d'opérations dans la sérénité puisque peu de sollicitations extérieures et intérieures au service. Cela dégage également plus de disponibilité le reste de la journée
- une arrivée matinale évite aux salariés de subir l'affluence dans les transports aux heures de pointe; moins de temps passé dans les transports se traduit par plus de quiétude et donc d'efficacité
- les horaires variables sont mis en place afin de pouvoir concilier ses contraintes personnelles, notamment familiales, avec son activité professionnelle. Toutes les études le démontrent : le bien-être d'un salarié est un gage de productivité. Ne laisser qu'une demi-heure de plage mobile le matin, est-ce encore un horaire variable?

Le bilan

partir de ce constat, les salariés de OSC et leurs représentants ont diagnostiqué que la solution optimum tant pour l'entreprise (qualité de service) que pour les salariés (bien-être), serait d'instaurer une plage mobile matinale d'une heure : de 8h00 à 9h00.

C'est ce bilan des commissions ad hoc qui a été présenté lors de la séance du CCE du 12 juillet.

Si la direction s'est félicitée du travail effectué lors de ces commissions et a reconnu que ces travaux « doivent amener à la discussion », cette discussion a tourné court : malgré tous les arguments présentés, la direction ne modifiera pas son projet d'un iota, et ce, sans se justifier. « C'est NON, un point c'est tout »!

Face à cette attitude méprisante, dogmatique et absurde, face à cette absence de dialogue constructif, tous les élus ont défendu les vœux des salariés et ont protesté en suspendant et en quittant la séance.

La démarche de co-construction et d'écoute des salariés « LCL Demain » tant vantée par LCL, ne serait-elle qu'un leurre marketing ? En effet, certains managers avaient prévenu que la direction n'avait que faire de l'avis des salariés et de ces commissions.

Le CCE sera consulté sur ce projet lors de la séance du 14 septembre. Espérons que la direction retrouve le bon sens et ne braque pas tout un secteur pour une demi heure.

Dans le cas contraire, sous la plage mobile, les pavés grondent ...

Délégation Nationale FO LCL

B.C. 500 - 04 39 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF Tél.: 01 42 95 12 06 - Fax: 01 42 95 10 75



